

<b>Zeitschrift:</b>	Revue de Théologie et de Philosophie
<b>Herausgeber:</b>	Revue de Théologie et de Philosophie
<b>Band:</b>	42 (1992)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Études critiques : conseillers et conseils de Paroisse : l'interpellation des sociologues
<b>Autor:</b>	Bridel, Claude
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-381477">https://doi.org/10.5169/seals-381477</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ÉTUDES CRITIQUES

### CONSEILLERS ET CONSEILS DE PAROISSE

*L'interpellation des sociologues\**

CLAUDE BRIDEL

#### Résumé

*Des sociologues de la religion suisses et français publient le résultat d'une enquête, première de ce type, portant sur la fonction de conseiller paroissial dans le protestantisme français et suisse romand d'aujourd'hui. Cette étude, qui prend en compte les réponses de 2748 hommes et femmes appartenant aux Eglises réformées et luthériennes, ainsi qu'aux Communautés évangéliques, donne à penser à l'ecclésiologie, conforte certaines de ses affirmations et révèle certaines dérives d'une pratique quatre fois centenaire.*

La sociologie de la religion de langue française et d'enracinement protestant connaît depuis quelques années un vigoureux développement et de fructueuses collaborations. En témoigne la parution en 1990 de ce volume, conclusion d'une longue enquête menée des deux côtés de la frontière par le Centre de sociologie du protestantisme de l'Université des Sciences humaines de Strasbourg et le Bureau romand de l'Institut d'éthique sociale de la FEPS que dirige le professeur Roland J. Campiche de l'Université de Lausanne. L'entreprise a été financée par le Fonds National Suisse de la Recherche scientifique, le Centre National de la Recherche scientifique français et la Fondation Veillon, elle a été soutenue et sera poursuivie tant à Strasbourg qu'à Lausanne (Institut romand de pastorale), elle a pu s'étendre au milieu des Assemblées évangéliques de Suisse romande; enfin, pour donner un peu de vivacité au propos parfois

\* Roland J. CAMPICHE, François BAATARD, Gilbert VINCENT, Jean-Paul WILLEME, *L'exercice du pouvoir dans le protestantisme. Les conseillers de paroisse de France et de Suisse romande* (Histoire et Société N° 19), Genève, Labor et Fides, 1990, 204 p.

austère des sociologues, la théologienne dessinatrice Florence Clerc a finement scandé l'exposé de ses croquis.

Ce grand travail de recherche concerne donc une institution typiquement protestante et qui n'a jamais été analysée dans sa composition et son fonctionnement depuis qu'elle a été dotée d'une autorité «démocratique» effective au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce que sont aujourd'hui les Conseils de paroisse, les Conseils presbytéraux et les Conseils d'anciens porte assurément la marque des réformes du XVI<sup>e</sup> siècle (notamment luthérienne et calvinienne, voire zwinglienne), mais il faut compter tout autant avec l'influence conjuguée ou contrastée de deux phénomènes surgis au siècle passé: l'idéal libéral et démocratique, et le mouvement du Réveil. Avant de risquer une synthèse, les auteurs ont pris la précaution de mener une série de recherches régionales qui ont donné lieu, entre 1984 et 1989, à la publication de 7 monographies; le corpus est important, on regrettera peut-être qu'il ne comporte pas d'étude sur le protestantisme du Nord de la France, longtemps réputé plus «missionnaire» que le reste de l'Eglise Réformée de France, et qu'il ne s'étende pas à la Belgique francophone.

Cela étant, il y avait déjà fort à faire pour examiner les caractéristiques d'une population de quelque 15000 personnes, puisque tel est le total approximatif des conseillers paroissiaux dans les régions considérées. Un échantillon de 2748 enquêtés a été finalement retenu, qui pondère avec soin trois grandes catégories ou familles: les réformés, les luthériens, les évangéliques. Nous retrouverons tout au long de l'ouvrage, singulièrement dans les tableaux «croisés», ce souci de la diversité des courants originels qui ne va pas toutefois sans la conscience de leur circulation au travers de la totalité de l'échantillonnage. Cette seule remarque révèle l'une des difficultés majeures de l'enquête et de sa conclusion; nous pensons que, dans l'ensemble, cet exercice tout de nuance et de prudence a atteint son but.

Le profane n'étant pas à même de porter un jugement technique sur le travail des sociologues, nous nous bornerons, dans un premier temps, à rendre compte des observations les plus marquantes qui apparaissent au fil des cinq chapitres et de la conclusion du livre, en tentant de souligner au passage ce que ce regard a de spécifique. Dans une deuxième partie, en revanche, nous esquisserons quelques remarques proprement théologiques suggérant la possible reprise en ecclésiologie réformée (nous laisserons délibérément de côté ce que diraient mieux que nous des lecteurs luthériens ou «évangéliques») des résultats de l'enquête. Nous aimeraisons, en ce faisant, laisser apercevoir ce qu'a de stimulant le dialogue entre nos deux disciplines quand elles scrutent un même objet avec leur regard propre.

*La parole aux sociologues*

Qui sont les conseillers paroissaux? L'interrogatoire d'identité qui ouvre le volume réserve peu de surprises au connaisseur même superficiel des Eglises de la Réforme aujourd'hui: leurs cadres se situent dans la moyenne de la société, aussi bien par l'âge que par le respect des valeurs de stabilité familiale et professionnelle, ils se marient dans leur milieu et ne font pas de carrières foudroyantes, les ouvriers sont rares parmi eux, le Jura mis à part. Deux faits notables cependant: la proportion de femmes est en progression dans les conseils, et le niveau de formation atteint est généralement supérieur à celui de l'entourage. Ces premières observations autorisent les auteurs à établir, au plan socio-démographique et socio-économique, l'hypothèse d'une réelle unité de la francophonie protestante, permettant l'amalgame d'enquêtés apparemment aussi différents que des Parisiens et des Fribourgeois, des Alsaciens du Bas-Rhin et des évangéliques du Midi; les données, historiques et actuelles, semblent démontrer assez clairement une parenté qu'il faut bien attribuer aux solidarités d'autrefois et à la perduration d'une inspiration commune.

Dans un second temps, l'enquête va porter sur le profil religieux des conseillers. En d'autres termes, quels sont à cet égard leurs atouts socio-culturels, qu'en est-il de leur dévotion privée et publique, quelle participation accordent-ils aux activités paroissiales, comment sont-ils intégrés au sein de la paroisse et dans le cadre supra-paroissial? Les réponses recueillies révèlent quelques tendances que l'observateur ordinaire ne pouvait que subodorer. C'est ainsi par exemple que, pour une majorité de «favorisés» ayant acquis des bases culturelles solides dans leur famille et dans les mouvements de jeunesse, bon nombre de conseillers privés de ces ressources ont recouru ou recourent aux atouts offerts de plus en plus par les formations mises sur pied par les Eglises. C'est ainsi, dans le domaine de la dévotion, qu'à côté d'une forte proportion de membres pieux et pratiquants s'affirme une minorité (parmi les plus jeunes) dont la vie spirituelle tend à un relatif décentrement par rapport à la pratique cultuelle, au profit d'un engagement social mieux marqué. C'est ainsi enfin que, si la participation à l'existence paroissiale demeure le fait du plus grand nombre (la répartition de ces engagements selon les activités proposées et, corrélativement, l'Eglise d'appartenance, est très suggestive), l'intégration dans le cadre de l'Eglise, sur le plan synodal en particulier, suppose l'existence d'un bagage socio-culturel supérieur à côté d'une autorité personnelle reconnue. Et voilà vérifiées par l'enquête des supputations dont on ne pouvait jusqu'ici faire état; ce ne sont là que des exemples, mais qui donnent à penser.

De tout l'ouvrage, c'est probablement le chapitre consacré aux «Orientations théologiques et choix politiques» des conseillers qui s'attaque aux

questions les plus subtiles en cherchant à connaître la position des enquêtés face aux théologies et aux idéologies politiques. Considérant le nombre des abstentionnistes, on se rend compte d'embrée qu'un sondage de ce type met dans l'embarras ceux qui n'ont qu'un accès relatif au savoir religieux et ceux qui, pour des raisons de principe ou de goût personnel, se tiennent à l'écart d'un engagement politique défini. Quant aux autres, ils s'efforcent de se situer dans un éventail de tendances théologiques, d'exprimer leurs préférences parmi une douzaine de thèmes de prédication, et de mentionner leur journal chrétien préféré; ils font connaître ensuite leurs choix politiques selon deux questions concernant leur militance passée ou actuelle, puis en présence d'une sélection d'options et de problèmes. La dispersion des avis est manifeste, mais cette partie de l'enquête garde tout son sens lorsque la recherche s'emploie à déterminer l'impact du facteur religieux en matière de décision politique. On s'aperçoit alors du caractère relatif des catégories et clivages courants: il y a une indéniable relation entre le religieux et le politique dans le «système d'orientation» des conseillers, mais leurs positions réelles «apparaissent à propos de problèmes particuliers. Elles correspondent à des logiques qui résistent aux simplifications abusives».

Notables, militants ou paroissiens ordinaires? Il y a de tout cela dans les conseils paroissiaux observés, où les responsabilités sont inégalement réparties. La question se pose alors des facteurs explicatifs de ce que le livre se refuse à évaluer en degrés d'une hiérarchie, préférant à ce terme piégé la notion de «constellation d'atouts». Par la combinaison de données déjà considérées (âge, situation familiale, atouts socio-économiques, atouts religieux, engagements sociaux et ecclésiaux), on va voir apparaître une singulière coïncidence entre le social et le religieux. Sans préjudice d'une minorité avant tout représentative des communautés évangéliques, ces «élites» cumulent les atouts d'un côté comme de l'autre; il s'agit à bien des égards de notables, mais plus encore de militants, qualifiés moins par ce qu'ils possèdent que par ce qu'ils peuvent, détenteurs en somme d'un capital symbolique fait de langage et de maîtrise des relations humaines. Notons encore au fil de ce chapitre IV la suggestive distinction entre un protestantisme contestataire (France réformée) et un protestantisme attestataire (Suisse et Alsace-Moselle), qui joue son rôle dans l'émergence des élites.

Voici maintenant les conseillers réunis. La fin du questionnaire nous introduit dans la réalité collective du conseil et de son fonctionnement; les thèmes abordés seront successivement: les modalités d'accès au poste de conseiller, la tâche prioritaire du conseil, les sujets mis en discussion, la relation entre clercs et laïcs à l'intérieur du conseil. Ici plus qu'ailleurs, la synthèse des réponses reçues a tenu compte des diversités entre les institutions représentées, notamment de la variété des codes qui les régissent et

des tendances qui les marquent. C'est dire qu'une lecture attentive des tableaux et de leur commentaire nous apprend quantité de détails sur la manière dont les conseillers ont été, en fait, sollicités (large prédominance de la démarche pastorale), appelés (pratique courante de la cooptation), élus (processus relativement peu démocratique de la «liste complète»); sur la généralité de l'image du «conseil d'administration» que beaucoup se font de leur conseil et, partant, sur la place excessive qu'y tient la gestion paroissiale; sur le mode de décision en séance, où le vote majoritaire et la recherche d'un consensus sont pratiqués en des proportions presque égales; sur la tendance, plus nette en France qu'en Suisse, à contester la suprématie pastorale pour aller vers une affirmation plus claire du conseil en tant que tel, voire vers un certain égalitarisme.

Au terme d'une moisson dont nous n'avons retenu que quelques glanures, mais significatives, les sociologues portent un regard global plutôt positif sur leur champ d'enquête. Ils croient pouvoir affirmer que le protestantisme en tant qu'organisation est plus solide qu'on ne le suppose, s'étant bien adapté aux exigences du monde moderne dans ses cadres et dans ses structures, ayant de plus bien assuré les conditions de sa reproduction. Il a épuré à son usage le modèle démocratique, il fait place à un nouveau type de notable-militant et admet progressivement le «vocabulaire contemporain de la convivialité». Bref, le système paroissial qu'on donnait pour condamné a encore un avenir devant lui. Reste bien entendu à tenir bon face à «l'affaiblissement de l'identité confessionnelle au profit d'une identification religieuse diffuse». L'importance de la réflexion-formation des conseillers est ici déterminante; on aimerait pouvoir compter d'autre part sur le dynamisme de jeunes conseillers soucieux d'un témoignage chrétien plus net dans les problèmes de l'heure, et sur une évolution affirmée de la féminisation des cadres; mais ce dernier phénomène ne se laisse pas aisément interpréter.

### *La reprise en ecclésiologie réformée*

Le rapide parcours que nous avons effectué à travers cette ample étude aura, nous l'espérons, laissé entrevoir les caractères spécifiques d'une approche sociologique. Le vocabulaire («clerc», «dévotion», «excellence religieuse», etc.) est typique de la discipline, on sait que son transfert en théologie est lourd d'ambiguïtés; le choix des questions, d'autre part, ainsi que la progression de la démarche nous obligent à un énergique dépaysement (c'est en particulier le cas de l'enquête sur les opinions théologiques et politiques des conseillers); enfin, le relatif optimisme des conclusions a de quoi surprendre celui qui jette un regard quotidien sur les petites et les grandes misères de nos appareils ecclésiastiques. Les sociologues répon-

dront avec raison que leur point d'accrochage n'est pas le nôtre, et que leur contribution est consciemment partielle. Il demeure que notre lecture débouche sur un certain nombre de remarques et d'interrogations dont plusieurs attestent que nous avons été interpellés à des points sensibles de notre discours ecclésiologique. Tantôt en effet nous serions portés à nous exclamer que nous ne retrouvons guère dans le portrait qu'on nous tend l'Eglise que nous vivons effectivement; mais, plus souvent, nous recevons dans ces divers «indicateurs» une sorte d'appel à mieux nous expliquer, autrement dit à adapter notre langage à la réalité qui nous est décrite.

1. Nous commencerons volontiers par où l'enquête s'achève, en privilégiant sur le plan de l'ecclésiologie ce que la sociologie ne considère qu'en dernier lieu, à savoir le *conseil* paroissial en tant que structure constitutive de l'Eglise. On pourrait dire qu'un des enjeux de la Réforme calvinienne a consisté dans le remplacement du pouvoir personnel du curé par une autorité collégiale tenue comme telle pour ministère. Que ce groupe soit composé d'individus croyants, cela s'impose, mais il agira au plan local et supra-local dans sa réalité de groupe. On en veut pour preuve qu'à de très rares exceptions près, les anciens n'ont jamais reçu parmi nous une consécration personnelle, et que leur ministère est inauguré par une installation collective. L'intérêt de l'ecclésiologue se portera dès lors en aval plutôt qu'en amont de cette entrée en matière: à côté du fonctionnement interne du conseil, il s'agira d'examiner la manière dont sont reçues dans la paroisse les impulsions dudit collège ministériel, car c'est là que réside l'essentiel du «jeu» ecclésial. C'est dire qu'à notre goût l'enquête menée au chapitre V devrait être complétée par un questionnaire adressé à une sélection de fidèles «ordinaires» qu'il ne suffit pas de qualifier par leur rôle plus ou moins démocratique d'électeurs. Leur responsabilité comme source de «pouvoir» — en tant que porteurs de la Parole — s'étend tout au long du mandat qu'ils ont confié à l'autorité collégiale; c'est une chose de veiller fraternellement sur les personnes qui composent le conseil, c'en est une autre de maintenir vivant le dialogue entre la paroisse et son conseil. Les compétences particulières des membres de nos conseils sont certes utiles, mais elles doivent se doubler de l'aptitude à travailler en étroite solidarité avec leurs collègues. Des informations sur la conscience collégiale des personnes interrogées nous seraient donc nécessaires pour parachever leur portrait.

2. A deux reprises au moins, dans l'introduction et dans la conclusion, le livre fait allusion à ce qu'il nomme «l'idée forte d'un *sacerdoce universel*». Il déplore «le caractère relativement vague et souple» de ce concept, mais semble avoir choisi d'y voir l'amorce au moins de l'égalitarisme et de la démocratie dans l'Eglise. Cette interprétation courante ne saurait être massivement reçue en ecclésiologie réformée. Nous lui préférerons l'approche nuancée que nous proposait naguère Jean-Paul Willaime,

coauteur de l'ouvrage<sup>1</sup>. En effet, cette notion vétérotestamentaire reprise par I Pierre 2, puis par Luther et tout le protestantisme à sa suite, est plus sotériologique et polémique qu'ecclésiologique et sociologique; elle décrit en tout premier lieu la mission commune du peuple de Dieu, issue de sa libre grâce sans recours à une quelconque médiation hormis celle de Jésus-Christ, et c'est très indirectement qu'elle inspire la théologie des ministères qui, elle, concerne la structure et le fonctionnement de l'Eglise en vue de sa mission dans le monde. Autrement dit, c'est du peuple sacerdotal constitué par Dieu et marqué par le baptême que le Seigneur tire par vocation intime ceux que l'Eglise aura à reconnaître comme ses ministres; ce sont des baptisés engagés dans la mission commune à la suite de Jésus-Christ, mais à une place qui leur est propre. Les pasteurs, les conseils et les diacres, là où leur ministère spécifique a été restauré, sont des croyants comme les autres (en ce sens, on peut parler d'égalité), mais ils ont été «mis à part» pour une tâche particulière au service de la Parole (et cela n'a rien à voir avec l'égalitarisme et la démocratie au sens courant des termes). Il semble qu'il faille non seulement rappeler ces vérités premières, mais les développer à nouveau de nos jours.

On pourrait en dire autant à partir de la définition du pastorat sous-jacente à l'enquête lorsqu'elle aborde la question des relations «clercs-laïcs» au sein du conseil. L'image dominante est celle, dirait encore J.-P. Willaime en termes weberiens, du «prêtre-prophète», ou encore du gestionnaire du sacré-interprète autorisé. À des degrés divers, ces concepts ne sont guère opératoires en ecclésiologie, car ils s'attardent trop à décrire un personnage «en soi» et pas assez à le situer dans sa relation à Dieu et à ses frères. S'agissant des rapports dans le cadre du conseil, nous mettrions plus volontiers l'accent sur la dialectique entre l'individu et le groupe, l'étranger et le local: habituellement seul de son espèce dans le conseil, le pasteur y est accueilli (sans avoir passé par l'élection correspondante) comme un membre de plein droit, au nom du ministère qu'il a revêtu; originaire la plupart du temps d'une autre paroisse et préparé à sa tâche à un niveau inter- ou supra-paroissial, il vient d'ailleurs pour œuvrer pendant un temps avec des frères et sœurs dont la caractéristique première est de signifier l'enracinement local de l'Eglise. Cette situation, qui peut être à la source de malentendus voire de conflits, apparaît comme typique de notre ecclésiologie; elle fait du pasteur dans sa singularité et son «étrangement» un signe de l'unicité de la Parole et un témoin de l'universalité de l'Eglise qui ne se borne pas aux frontières paroissiales. Nous n'avons que de rares esquisses de telles considérations à la base de l'enquête sociologique.

3. A la visée missionnaire du sacerdoce universel peut et doit correspondre ce qu'il faut tenter de dire maintenant du *multitudinisme*. Si nous

<sup>1</sup> Cf. *Profession: Pasteur*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 56-61.

voyons bien, nos sociologues travaillent sur une définition assez statique et parfois négative de ce régime ecclésiastique propre à la plupart des protestantismes qu'ils ont étudiés. Héritière des temps de «chrétienté» mais sérieusement abâtardie au cours des siècles, nous aurions là une image de l'Eglise aux contours irrémédiablement flous, vouée à une existence plutôt administrative et portée au cléricalisme, congénitalement opposée à une confession de foi arrêtée, et favorable au pluralisme doctrinal le plus étendu. Il est possible et même probable que ce tableau corresponde à la réalité vécue dans nos régions: les traits qui le composent sont, il est vrai, d'origine et d'importance variées, mais on les rencontre pour tout ou partie dans l'imaginaire du protestant moyen. Il ne faudrait pourtant pas que les légitimes constatations de la sociologie contribuent à fixer nos Eglises, qui se disent réformées, dans une situation aussi terne et confuse; nous voulons bien plutôt entendre ici comme un appel à reprendre ou poursuivre le dépoussiérage d'une notion qui conserve à nos yeux tout son pouvoir de programme mobilisateur.

Le mot de multitudinisme dans le sens actif et dynamique que nous aimerais lui retrouver n'a surgi, on le sait, qu'au XIX<sup>e</sup> siècle et pour la première fois sous la plume de Vinet. Loin de le prendre péjorativement, le penseur vaudois en faisait presque le synonyme de «généreux» et d'«accueillant», en d'autres termes tout le contraire de l'esprit de chapelle aux relents sectaires, mais pas non plus l'équivalent du scepticisme ecclésiologique. On est en droit d'avancer que l'Eglise selon son cœur aurait été à la fois libre (par rapport à la tutelle doctrinale de l'Etat) et multitudiniste (dans son mouvement vers l'ensemble de la population); à ce compte, si la rupture qu'on sait n'était pas intervenue, on aurait peut-être assisté au recentrement sur la mission de toute la structure ecclésiale, dans la ligne la plus authentique du sacerdoce commun. L'histoire nous a montré les difficultés de l'entreprise, mais elle reste fondamentalement valable. Il serait aujourd'hui pensable de la reprendre à frais nouveaux dans le contexte qui est le nôtre. Quand on découvre avec nos enquêteurs l'intérêt grandissant de jeunes conseillers pour la participation de l'Eglise aux grands débats et aux grands combats socio-humanitaires, on se dit que le temps est venu de travailler nos Eglises et leurs conseils pour que leurs activités et leurs organisations se réorientent sur les besoins et les attentes de leur entourage. Des séances de conseil de paroisse donnant plus de place à la mission qu'à la gestion paroissiale, des conseillers élus en raison de leur engagement dans la réalité sociale la plus proche: voilà de petits signes pour un nouveau multitudinisme qui, dans l'action, devra bien forger une confession de foi et rire de son ancien cléricalisme.

4. Les anciennes Disciplines réformées, avec l'appui de l'Etat, ont fait bien souvent des conseils d'anciens un tribunal de la foi et surtout des mœurs du peuple de l'Eglise. Nul ne songe à rétablir de telles institutions;

elles avaient néanmoins pour elles de manifester le souci des autorités pour la *vie quotidienne des croyants*, et ce souci est légitime aujourd’hui comme hier. On peut y songer en découvrant dans notre enquête une certaine tendance chez de jeunes conseillers (les mêmes que ci-dessus?) à s’élèver contre la centralité du culte dans la vie ecclésiale, et cela en faveur d’un service plus engagé dans la société. La place des conseillers au sortir de leurs séances est-elle dans le quotidien des fidèles ou dans un redoublement de participation liturgique?

L’alternative est certainement fallacieuse, mais le thème est suggestif. On a dit jadis que les conseillers n’avaient pas un rôle, mais une place dans le culte, entendant par là qu’il leur était demandé avant tout d’être présents en fidèles auditeurs dans les premiers bancs du temple, et non de revendiquer une situation d’acteurs liturgiques. Cette opinion est assurément discutable parce qu’elle a l’air de priver les membres du conseil d’un droit reconnu normalement à tous les autres fidèles. Elle représente toutefois la solution fâcheuse d’un vrai problème, qui est celui du centre de l’existence ecclésiale; dès lors que chacun s’accorde pour affirmer que Jésus-Christ dans sa Parole de vie est ce centre irremplaçable, on peut se demander si la traduction concrète d’un tel acte de foi doit se borner à décréter que le culte est le pivot de la vie d’Eglise et, par conséquent, que la signification de tous les ministres se résume dans l’action liturgique. Ce n’est pas dépréciier la célébration que de lui contester son exclusivité au profit d’un partage avec les lieux d’engagement séculiers où la seigneurie du Christ peut être reconnue avec une même intensité, encore que différemment. Or, ici comme là, l’Eglise a besoin de ministres et c’est peut-être au conseil de paroisse de se manifester comme le plus actif dans l’existence de tous les jours. Question à suivre, comme on dit...

5. On aurait pu s’attendre à ce qu’une enquête, qui fait à bon droit une place importante aux relations des conseillers avec leur environnement socio-politique, s’informe avec une égale insistance des opinions et pratiques des cadres protestants dans le domaine des *rapports interconfessionnels*, et cela d’autant plus que la plupart des enquêtés appartiennent à une Eglise française ou des cantons suisses majoritairement catholiques. En fait, la question «œcuménique» n’est posée que très indirectement, à propos de la fiche d’identité du conseiller (lieu de l’éducation religieuse, religion du conjoint); elle ne figure ni parmi les possibles options théologiques (l’œcuménisme est apparu comme «peu discriminant, car n’étant pas exclusif») ni dans le choix de thèmes de prédication, ni dans la liste de problèmes sur lesquels les Eglises pourraient prendre position, ni au nombre des sujets abordés en séance du conseil de paroisse. C’est à notre avis une carence qui pourrait contribuer à fausser le tableau général.

Chacun sait que parmi nous les avis divergent, parfois sérieusement, à propos du bien-fondé, des principes et des méthodes du dialogue œcumé-

nique. Mais il est difficile de passer sous silence le poids dont cette réalité pèse sur la vie de toutes les Eglises, même les plus réservées à son égard. Le protestantisme d'aujourd'hui ne reproduit pas purement et simplement dans son rapport au catholicisme les attitudes du XVI<sup>e</sup> siècle, et la manière tantôt prudente, tantôt docile dont il fait son miel de la production catholique contemporaine (pour ne citer que cet aspect d'une indéniable circulation) mérite qu'on s'y attarde comme à une composante de nos conduites confessionnelles, y compris parmi les conseillers paroissiaux. Nous n'insisterions pas sur ce point si le livre n'annonçait pas dès le début qu'il choisissait d'examiner sous la loupe une institution typiquement protestante, se démarquant clairement de la culture catholique; n'aurait-il pas fallu aider aussi nettement le lecteur à discerner comment ladite institution *sui generis* se situe face à l'évolution des autres confessions, et ce qu'elle peut éventuellement en recevoir? Le choix fait par les sociologues peut donc intriguer sans même qu'on les soupçonne d'une peu scientifique partialité.

Le matériel considérable accumulé et organisé dans l'ouvrage de MM. Campiche, Baatard, Vincent et Willaime n'a pas son pareil parmi nous. Il comble donc un vide dans la documentation courante des Eglises et devient un outil indispensable pour la recherche ecclésiologique. Déjà, du reste, l'un de ses auteurs en a prolongé les lignes en théologie<sup>2</sup>; à notre tour, nous avons indiqué quelques pistes à suivre, il en est certainement bien d'autres. Disons pour conclure qu'un débat plus général pourrait s'ouvrir par une réflexion inter-disciplinaire sur le titre même de ce livre: comment en définitive les théologiens comprennent-ils le terme de «pouvoir» que les sociologues manient si calmement?

<sup>2</sup> François BAATARD, *Le système presbytéro-synodal: démocratie dans l'Eglise?*, mémoire de spécialisation, Institut Romand de Pastorale, Université de Lausanne, 1990.